

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission : 09-févr.-2015 Date de révision 28-mars-2024 Numéro de révision 1.01

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Spic and Span® Nettoyant désinfectant tout usage et pour vitres en vaporisateur -

Concentré

Code(s) du produit 3-05

Identificateur de produit 92041835_PROF_NG

Type de produit Produit fini - Professionnel

Utilisation recommandée Désinfectant.

Restrictions d'utilisation Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.

Fabricant Procter & Gamble

1 P&G Plaza

Cincinnati, Ohio 45202

Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5

Courriel pgsds.im@pg.com

Numéro d'appel d'urgence Transport (24 Heure)

CHEMTREC - 1-800-424-9300

(États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887

Mexique sans fraisdans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifies sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.

Catégorie de danger

Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 1Lésions oculairesCatégorie 1Liquides inflammablesCatégorie 4Mot indicateurDanger

Mentions de danger Pictogrammes de danger Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires



Conseils de prudence Ne pas respirer les brouillards

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

Use with ventilation.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Conseils de prudence - Réponse

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un ou deux verres d'eau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer

En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour

l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	CAS No.	% en poids
Butoxydiglycol	Butoxydiglycol	Oui	112-34-5	10 - 30
2-Hexyloxyethanol	2-Hexyloxyethanol	Oui	112-25-4	5 - 10
2-Propanol, 1-amino-	2-Propanol, 1-amino-	Oui	78-96-6	5 - 10
D-Glucopyranose, Oligomers, Decyl Octyl Glucosides	D-Glucopyranose, Oligomers, Decyl Octyl Glucosides	Oui	68515-73-1	1 - 5

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin. Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste. Contact avec la peau

Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins Ingestion

médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou

un centre antipoison.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour

l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Danger particulier Les vapeurs peuvent s'enflammer.

Équipement de protection particulierComme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de

pour les pompiers

pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dispositions particulières Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la

peau ou les vêtements.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des

contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible

(par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour

élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans

un endroit sec, bien ventilé, à basse température ou à une température fraiche, à l'écart de

la chaleur et des sources d'ignition.

Produits incompatibles Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique CAS	No. ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
------------------	---------------	----------	----------------------

Butoxydiglycol	112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable	
		fraction and vapor	

Nom chimique	CAS No.	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britanniqu e
Butoxydiglycol	112-34-5			TWA: 10 ppm	

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux

postes de travail et il doit y a voir une extraction générale convenable

<u>Équipement de protection</u>

individuelle

Protection des yeux Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Nécessite une protection des yeux

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de protection à fermeture étanche

Protection des mains Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Gants de protection

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Gants de protection

Protection de la peau et du corps Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Porter un vêtement de protection approprié

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physiqueLiquideAspectbleuOdeurparfumé

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

vase clos.

92041835 PROF NG - Spic and Span® Nettoyant désinfectant tout usage et pour vitres en vaporisateur -Concentré

Propriété Valeurs Remarques

Hq 10.8

Point de fusion / point de

congélation Point initial d'ébullition et plage Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

d'ébullition

Point d'éclair 72.8 °C / 163 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Densité de vapeur relative

Densité relative 1.00 Solubilité dans l'eau 100%

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition

Viscosité < 10 cps

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conditions à éviter

Aucun en particulier. Matières incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucun effet connu. Peut causer des brûlures. Contact avec la peau Ingestion Aucun effet connu.

Contact avec les yeux Risque de lésions oculaires graves.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiquë Aucun effet connu.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Lésions oculaires graves/irritation Risque de lésions oculaires graves.

oculaire

Aucun effet connu. Sensibilisation de la peau Sensibilisation des voies Aucun effet connu.

respiratoires

Mutagénicité sur les cellules Aucun effet connu.

germinales

Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour le développement
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration
Cancérogénicité

Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Butoxydiglycol	112-34-5	5530 mg/kg (RAT)	2764 mg/kg (RABBIT)	30 mg/L (RAT)
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	2813 mg/kg (RAT)	-	-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Disposal methods

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

ocales.

Codes Californie déchets dangereux 331

(non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

DOT

Numéro UN ou numéro UN1903

d'identification

Nom officiel d'expédition DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

Désignation UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage III
Exceptions d'emballage 154
Emballage en vrac 241
Emballage autre que le vrac 203
Emergency Response Guide 153

Number

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent

s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IMDG

Numéro UN ou numéro UN1903

d'identification

Désignation officielle de DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

Désignation UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III

Classe (s) de danger relatives 8

au transport

Groupe d'emballage

Polluant marin
EmS-No.
Polluant marin
F-A. S-B

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IATA

Numéro UN ou numéro UN1903

d'identification

Désignation officielle de DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

Désignation UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Isopropanolamine), 8, III

Classe (s) de danger relatives 8

au transport

Groupe d'emballage III Conseils de prudence - Réponse 8L

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient la substance suivante (s) qui sont soit considérés comme des polluants atmosphériques dangereux (PAD) ou de COV par la Loi sur la qualité de l'air:

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

FIFRA

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et renseignements sur les risques nécessaires pour SDS, et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non-pesticides. L'information risque exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette du

produit comporte les autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 3573-96 DANGER

Corrosif

Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées

NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU

Nocif par inhalation

Réglementations des Etats

Nom chimique	CAS No.	New Jersey
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X

Nom chimique	CAS No.	Massachusetts
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X

Nom chimique	CAS No.	Pennsylvanie
2-Propanol, 1-amino-	78-96-6	X
Ethanol	64-17-5	X

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé3Inflammabilité1Dangers physiques0

NFPA

Risques pour la santé 3
Inflammabilité 1
Instabilité 0

Date d'émission :09-févr.-2015Date de révision28-mars-2024

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne

doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique